

- Voir vidéo : [Lien 4](#)

Doc 1

Témoignage de Pierre, un immigré français professeur en sciences

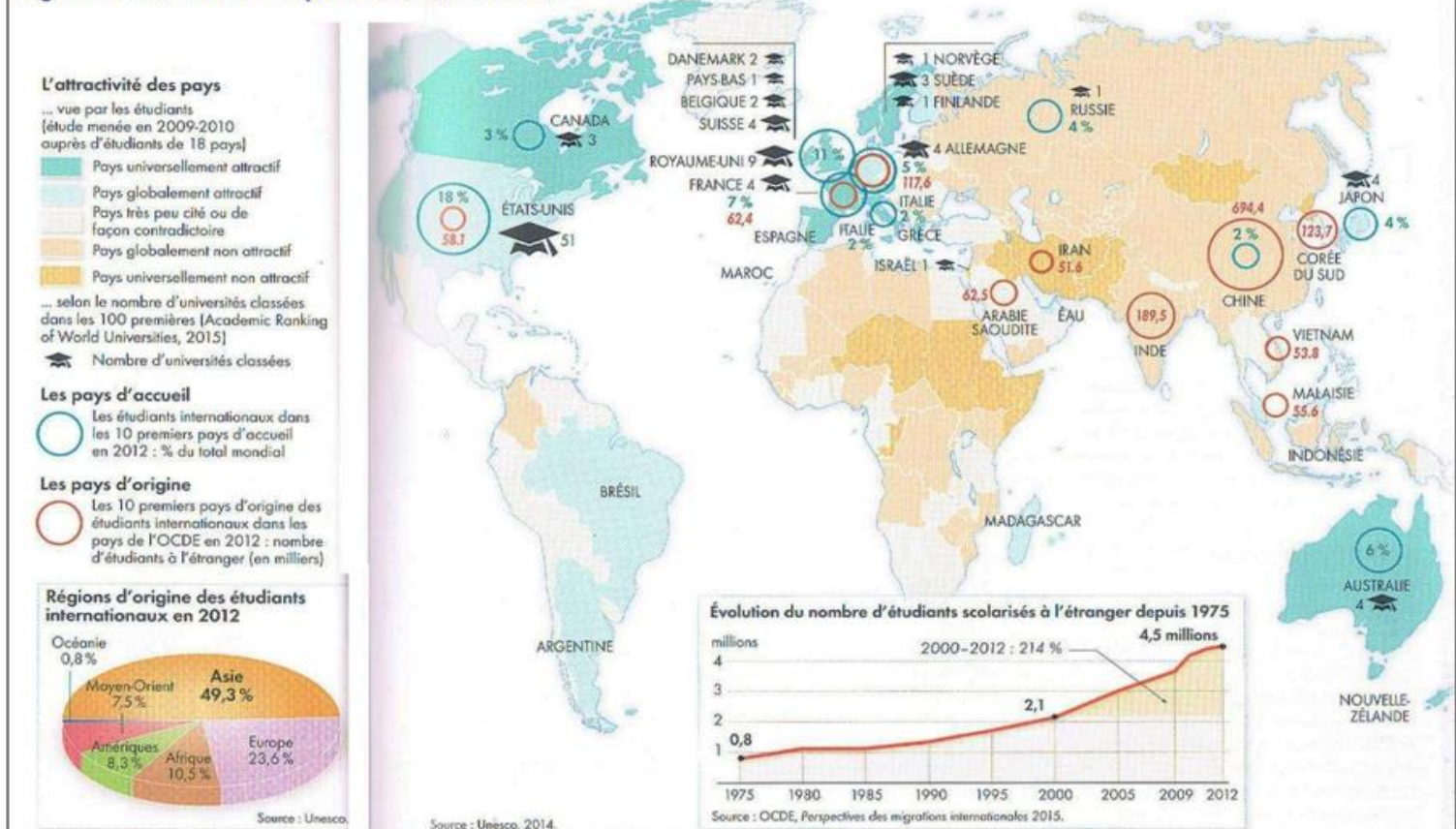
«Je suis professeur en sciences à l'université de Columbia à New York. L'université m'a offert de très bonnes conditions de travail. Les conditions que l'on peut trouver dans la recherche aux États-Unis restent uniques. [...] On nous donne beaucoup de moyens pour mener nos travaux, même si nous sommes beaucoup évalués. Les institutions nationales subventionnent la science à des niveaux beaucoup plus élevés qu'en Europe.

La plupart de mes collègues sont étrangers et sont très ouverts à la diversité, ce qui donne un environnement ouvert et agréable. Les salaires sont beaucoup plus élevés qu'en France (quatre à cinq fois plus en sciences, même si le coût de la vie est plus élevé).»

Extrait d'une interview parue dans le journal *Le Monde*, le 9 juillet 2013.

Doc 2 :

Migrants étudiants : la diaspora de la connaissance



Doc 3 - Loi immigration : d'où viennent les étudiants étrangers en France ?

Par [Jeanne Paturaud](#). Publié le 20/12/2023 à 18:17, mis à jour le 22/12/2023 à 14:54



LOIC VENANCE / AFP

En France, plus de 250.000 étudiants internationaux sont inscrits à l'université.

Le texte voté par l'Assemblée nationale concerne en particulier les étudiants extracommunautaires, environ 300.000 sur le territoire.

Le [projet de loi immigration](#), définitivement adopté par l'assemblée nationale mardi 19 décembre, fait réagir jusque dans les établissements de l'enseignement supérieur. De [HEC](#) à l'[Essec](#) en passant par la [Sorbonne](#) et l'université d'Aix-Marseille ou de Strasbourg, [les présidents craignent un durcissement de l'accueil des étudiants étrangers](#). Une posture qui implique un éclairage : qui sont les étudiants qui immigreront en France ? La réponse à cette question est en effet nécessaire pour comprendre les enjeux autour de plusieurs dispositions du texte. En particulier celles concernant la mise en place d'une caution à déposer pour les étrangers qui demandent un titre de séjour étudiant ainsi que la majoration des frais de scolarité pour les étrangers issus de pays extracommunautaires.

Le Maroc, pays le plus représenté

Très attractive auprès des jeunes internationaux, la France était en 2020 le 6e pays qui accueillait le plus d'étudiants au monde. [D'après les derniers chiffres recensés par l'établissement public Campus France](#), elle se plaçait alors juste derrière les [États-Unis](#), le [Royaume-Uni](#), l'[Australie](#), l'[Allemagne](#) et le [Canada](#). Au-delà de ce rang, l'hexagone a surtout connu une très forte augmentation du nombre d'étudiants internationaux : +34% en 10 ans.

Parmi les 400.000 étudiants étrangers en France, cinq pays d'origine se distinguent assez clairement. D'abord le [Maroc](#), dont plus de 46.000 ressortissants étaient inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français en 2021 (avec une hausse de 22% depuis 2016). Ensuite l'[Algérie](#) avec 31.000 étudiants puis la [Chine](#) qui en compte 27.000. Deux autres pays envoient chaque année de nombreux étudiants : l'Italie et le Sénégal avec respectivement 19.000 et 15.000 personnes concernées.

Les étudiants étrangers dans les établissements français

Sur l'ensemble des étudiants étrangers près de deux tiers sont inscrits à l'université. Parmi les 256.000 concernés, environ 130.000 sont inscrits en licence et 104.000 en master. Les sciences exactes (maths, physique-chimie, Staps) sont les secteurs qui accueillent le plus d'étudiants (32%), devant les lettres, langues et sciences humaines (30%) et l'économie (18%). Les étudiants n'ayant pas choisi la voie universitaire sont nombreux à être en école d'ingénieurs (7%). La progression est également importante dans les écoles d'art et d'architecture, avec une hausse de 34%.

Mais c'est surtout en école de commerce que le nombre d'étudiants internationaux a augmenté. En 5 ans, sa proportion a plus que doublé et 14% des étudiants internationaux en France sont inscrits dans cette filière.